

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2001/005/AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET N° 609 SIGNE LE 17 JANVIER 2001 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS KOWEITEN DE DEVELOPPEMENT (FKD).

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE:

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte:

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'**ACCORD DE PRET N° 609** signé le **17 Janvier 2001** entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Fonds Koweïtien de Développement (FKD) mettant à la disposition de la Guinée un Prêt d'un montant de Vingt Six Millions Deux Cent Mille Dinars Koweïtiens (**6.200.000 DK**) pour le financement de la Route "**Tombo-Gbessia**".

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le17 MAI.....



GENERAL LANSANA CONTE